

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DJS 176 Subvention (15.000 euros) à l'association CitizenCorps Marseille au titre de la Jeunesse.

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association CitizenCorps ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association CitizenCorps (188298) 15, rue César Aleman, Marseille (13) pour le développement de son projet BECOME à Paris (2019_08981).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO